

**Séance du 19 Octobre 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Bordenave à M. Arandia, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

**ABSENT** : /

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : VIE SCOLAIRE - Subvention allouée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques en faveur de l'enfance inadaptée.

Mme FAVOREU-DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au titre de l'année 2006, le Conseil Général a attribué, en faveur de l'enfance inadaptée, les subventions de fonctionnement suivantes :

- **130 €** à chaque classe intégrée ou d'adaptation
- **130 €** à chacun des rééducateurs exerçant dans les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) ou psychologue scolaire

A ce titre, Monsieur le Receveur Municipal de Bayonne a reçu la somme de **2 340,00 €** répartie comme suit :

- <b>Ecole Jean-Pierre Brana:</b> 1 rééducateur RASED	⇒	<b>130 €</b>
- <b>Ecole Jean Moulin :</b> 1 rééducateur RASED 1 classe intégrée (C.L.I.S.)	⇒	<b>260 €</b>
- <b>Ecole Grand Bayonne :</b> 2 rééducateur RASED 1 classe intégrée (C.L.I.S.)	⇒	<b>390 €</b>
- <b>Ecole Jules Ferry :</b> 1 rééducateur RASED 1 poste psychologue 1 classe intégrée (C.L.I.S.)	⇒	<b>390 €</b>
- <b>Ecole Aristide Briand :</b> 2 rééducateur RASED 1 classe intégrée (C.L.I.S.)	⇒	<b>390 €</b>
- <b>Ecole Jean Cavailès :</b> 1 classe intégrée (C.L.I.S.) 1 classe d'adaptation	⇒	<b>260 €</b>
- <b>Ecole Charles Malégarie :</b> 2 rééducateur RASED 1 classe intégrée (C.L.I.S.)	⇒	<b>390 €</b>
- <b>Ecole des Arènes :</b> 1 poste psychologue	⇒	<b>130 €</b>

Il appartient aux Directeurs des écoles concernées d'établir le programme d'utilisation de ce crédit qui doit être soumis à l'approbation de l'Inspecteur de la Circonscription, la Ville de Bayonne étant chargée du règlement des factures correspondant aux achats.

Je vous demande de bien vouloir autoriser l'inscription de ces crédits en recettes sur le compte 7473 fonction 213.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.